

Técou, le 24 février 2026

Aux Conseillers Communautaires Titulaires et Suppléants
de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Objet : *Convocation au Conseil de communauté
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet*

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil de
Communauté de la Communauté d'agglomération, qui se tiendra le :

Lundi 2 mars 2026 à 18h00
Dans les locaux de la Communauté d'agglomération
Le Nay - 81600 Técou

L'ordre du jour du Conseil de Communauté sera le suivant :

Approbation procès-verbaux

1°) DELIBERATIONS

- 01- Modification du délégué à la protection des données personnelles (DPD ou DPO)
- 02- Protocoles d'accord transactionnel avec les communes de Bernac, Briatexte, Couffouleux, Labastide-de-Lévis, Lasgraïsses, Montgaillard
- 03- Budget voirie Exercice 2026 - Ouverture des crédits d'investissement avant vote du budget primitif 2026
- 04- Transfert définitif des résultats 2024 du Budget Assainissement au Syndicat Mixte d'Assainissement et Eau Potable du Gaillacois
- 05- Approbation du compte de gestion 2025 - Budget principal
- 06- Approbation du compte de gestion 2025 - Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire
- 07- Approbation du compte de gestion 2025 - Budget Mobilité
- 08- Approbation du compte de gestion 2025 - Budget TEOM
- 09- Approbation du compte de gestion 2025 - Budget Voirie
- 10- Approbation du compte de gestion 2025 - Budget Zones d'activités
- 11- Approbation du compte de gestion 2025 - Budget Photovoltaïque
- 12- Vote du Compte Administratif 2025 - Budget principal
- 13- Vote du Compte Administratif 2025 - Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire
- 14- Vote du Compte Administratif 2025 - Budget Mobilité

- 15- Vote du Compte Administratif 2025 - Budget TEOM
- 16- Vote du Compte Administratif 2025 - Budget Voirie
- 17- Vote du Compte Administratif 2025 - Budget Zones d'activités
- 18- Vote du Compte Administratif 2025 - Budget Photovoltaïque
- 19- Affectation des résultats 2025 du Budget Principal sur le Budget primitif Principal 2026
- 20- Affectation des résultats 2025 du Budget Scolaire Périscolaire CLSH Restauration scolaire sur le Budget primitif Scolaire Périscolaire CLSH Restauration scolaire 2026
- 21- Affectation des résultats 2025 du Budget Mobilité sur le Budget primitif Mobilité 2026
- 22- Affectation des résultats 2025 du Budget TEOM sur le Budget primitif TEOM 2026
- 23- Affectation des résultats 2025 du Budget Voirie sur le Budget primitif Voirie 2026
- 24- Affectation des résultats 2025 du Budget ZA sur le Budget primitif ZA 2026
- 25- Affectation des résultats 2025 du Budget Photovoltaïque sur le Budget primitif Photovoltaïque 2026
- 26- Avenant n°2 à la Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement et la rénovation énergétique du réfectoire, de l'office de remise en température et des locaux dédiés à l'ALAE de l'école de Lisle sur Tarn
- 27- Avenant n°2 au marché de « Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 10 communes de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet »
- 28- Avenant n°2 aux marchés « Prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 8 communes du territoire de la communauté d'agglomération secteur salvagnacois »
- 29- Avenant 2 au marché de « Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 11 communes de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet »
- 30- Constitution du groupement de commandes pour les accords-cadres pour l'achat d'agroéquipements pour le projet Objectif SOL
- 31- Modification du tableau des effectifs
- 32- Bilan de la concertation menée sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Rabastens
- 33- Approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte du Tescou Tescounet
- 34- Déclaration sans suite de l'appel à manifestation d'intérêt pour le projet de création et gestion de logements locatifs sociaux par réhabilitation dans la partie sud du château de Salvagnac et constitution du groupement de commandes pour le marché d'étude de faisabilité dans le cadre de la réhabilitation du château de Salvagnac
- 35- Mise en place d'un règlement de subventions aux associations de commerçants et artisans

2°) QUESTIONS DIVERSES

3°) INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse relative à chaque point évoqué ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.



Paul SALVADOR,
Président de la Communauté d'agglomération

Pouvoir : Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse assemblee@gaillac-graulhet.fr ou déposé au Bureau des assemblées **avant le lundi 2 mars 2026 - 12h00.**